

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - ROUDET – M MOLIERES – M DOMINGUEZ - Mme JACONO – Mme ALLETRU - Mme MAUREL Pascale – Mme BRET.

Etaient absents avec pouvoir : Mme PICARD avec pouvoir à Mme BRET – M BESSIOUD avec pouvoir à Mme JACONO – M VAGLIENTI avec pouvoir à Mme FADDI.

Étaient absents : Mme MAUREL Marie-José – M DARASSE – M PRADES

Date de la convocation : 16 novembre 2022

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Procurations : 3
Quorum : 8

Date d'affichage : 23 décembre 2022

Secrétaire de séance : Mme MAUREL Pascale

Ordre du jour :

- Vente de la parcelle D 1505
- Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel du 01/12/2022 au 07/07/2023 et d'un agent contractuel du 01/01/2023 au 30/06/2023
- Secours exceptionnels
- Motion sur les finances locales
- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

Vente de la parcelle D 1505

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par les propriétaires du lotissement le Clos de Boulibou, riverains de la parcelle commune cadastrée section D numéro 1505, située entre la propriété de la SNCF et le lotissement le Clos de Boulibou. Ils souhaitent acquérir chacun la partie de la parcelle D 1505 qui borde leur parcelle. Elle propose de répondre favorablement à cette vente au prix d'un euro avec les frais de géomètre et notaire à la charge des acquéreurs.

Monsieur ROUDET est favorable à cette vente car il ne voit pas d'intérêt pour la commune de la conserver et que son entretien est difficile.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette vente dans les conditions sus énoncées.

Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel du 01/12/2022 au 07/07/2023 et d'un agent contractuel du 01/01/2023 au 07/07/2023

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat de travail de l'agent en charge du ménage des classes le vendredi se termine le 30 novembre 2022, celui en charge du ménage des classe du lundi au jeudi, du service à la cantine, du ménage de la salle des fêtes et de la mairie se termine le 31 décembre 2022. Elle précise que l'agent titulaire a transmis sa demande de renouvellement de disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans et que la disponibilité court jusqu'au 31 août 2022.

Madame le Maire, considérant les besoins du service, demande au Conseil Municipal de créer deux postes, l'un du 01/12/2022 au 07/07/2023 à raison de 2h15 par semaine et un autre du 01/01/2023 au 30/06/2023 à raison de 13H00 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Secours exceptionnels

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de l'association ADMR pour prendre en charge la moitié de la facture de fourniture et livraison de repas à une personne domiciliée sur la commune, gravement malade et qui rencontre des difficultés pour régler la facture.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge 280 € sur les 560 € correspondant à la facture ce qui est validé à l'unanimité.

D'autre part, Madame le Maire le Maire indique à l'assemblée qu'elle a été sollicitée par l'assistante sociale du secteur pour un secours exceptionnel au profit d'une personne domiciliée sur la commune qui cumule les difficultés financières et professionnelles. Un colis alimentaire lui sera attribué pour lui venir en aide ponctuellement.

Motion sur les finances locales

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si chacun a pu prendre connaissance d'une motion sur les finances locales proposée par l'Association des Maires et qui avait été transmise avec les convocations à la séance.

Madame BRET souhaiterait avoir plus d'explications sur cette motion pour pouvoir se prononcer.

Madame le Maire fait un tour de table pour connaître la position de chacun pour ou contre la signature de cette motion. Il est décidé de la signer à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Travaux chemin du Païssu

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de busage du chemin du chemin du Païssu sont quasiment terminés, il ne reste plus que le revêtement bi couche sur le chemin piétonnier. Elle demande à l'assemblée s'il faut prévoir des aménagements pour sécuriser ou délimiter le chemin.

Madame JACONO indique que certains s'y garent mais qu'elle leur a demandé de stationner ailleurs puisque c'est un passage piéton.

Madame le Maire propose de réaliser des plantations ou d'installer des potelets. Cependant, cela entraine des contraintes pour la taille des plantations ou la tonte.

Monsieur DOMINGUEZ suggère d'installer des grosses pierres.

Madame le Maire souhaite ne rien mettre en place dans l'immédiat et de faire le constat dans quelques temps si l'espace piéton est utilisé pour du stationnement ou pas.

Affaires scolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parents d'élèves ont sollicité l'instauration d'un arrêt minute sur le parking de l'école et l'installation d'un stop en sortie du parking. Elle a demandé conseil au chef du secteur routier de Lavaur. De plus, elle envisage de déplacer la clôture à l'intérieur du terrain de foot de l'école pour augmenter le nombre de places de stationnement.

Madame BRET soulève le problème de visibilité pour sortir de l'arrêt minute en reculant. Elle estime qu'il devrait être configuré pour y accéder et en repartir sans manœuvrer pour des raisons de sécurité.

Monsieur ROUDET est favorable au déplacement de l'arrêt de bus mais pas à l'arrêt minute en raison du danger lors des manœuvres.

Monsieur MOLIERES partage cet avis et est défavorable à un arrêt minute où il faut manœuvrer.

Madame BRET émet l'avis de positionner l'arrêt minute à la place du banc situé au bout du parking de l'école. Ainsi, aucune manœuvre ne serait nécessaire.

Madame le Maire va solliciter un devis auprès de l'entreprise Bressolles TP pour le déplacement de la clôture et la modification du stationnement.

Madame MAUREL donne au Conseil Municipal le compte rendu du conseil d'école. Elle indique que les enseignants ont encore insisté pour que l'ATSEM soit présente en classe le vendredi après-midi. Ils ne sont pas satisfaits de la pose de film solaire sur les fenêtres de l'école car ils ne l'avaient demandé que pour deux fenêtres alors qu'ils ont été installés sur toutes les fenêtres.

Madame le Maire précise que le choix de le mettre sur toutes les fenêtres est justifié pour baisser au maximum la température et occulter les regards extérieurs ce qui est une bonne chose pour la protection anti intrusion.

Madame MAUREL indique qu'en ce qui concerne le temps de travail de l'ATSEM, elle a répondu aux enseignants que le conseil municipal avait voté contre mais que la municipalité faisait beaucoup pour l'école. Par exemple, l'installation de film a été demandé en fin d'année scolaire et ils ont été placés pendant les vacances d'été. Madame MAUREL s'est renseignée auprès du Directeur de l'école de St Paul ; l'organisation y est la même qu'à Damiatte : une classe maternelle avec l'ATSEM à 100% et une classe maternelle avec ½ journée en moins.

Monsieur MOLIERES propose d'inviter le Directeur de l'école de Damiatte à une séance du conseil municipal pour lui exposer la situation et clore le sujet.

Madame BRET et Monsieur DOMINGUEZ acquiescent.

Vestiaires du Rec

Madame le Maire présente un projet de l'architecte pour la rénovation des vestiaires du Rec. Elle précise que l'architecte préconise la démolition puis la reconstruction de vestiaires car la dalle existante présente un problème et que la mise aux normes pour l'accessibilité serait bien plus onéreuse que de la construction neuve. L'architecte lui a indiqué que le coût de la démolition et reconstruction serait moins élevé que la mise aux normes et les travaux moins compliqués.

Monsieur DOMINGUEZ constate qu'il y a beaucoup de portes qui donnent vers l'extérieur. Il suggère, comme il l'a vu dans une autre commune, de concevoir un bâtiment avec moins d'accès et un couloir de desserte.

Madame MAUREL demande combien de matches sont joués à Damiatte.

Monsieur DOMINGUEZ répond qu'il y a 3 équipes, soit une quarantaine de matches par an qui sont joués à Damiatte.

Madame BRET est favorable à la proposition de Monsieur DOMINGUEZ de diminuer le nombre d'accès.

Madame le Maire et Madame MAUREL souhaiteraient supprimer une porte du local pour les officiels.

Monsieur DOMINGUEZ indique que le local pour l'arbitre lui semble grand.

Madame le Maire va demander une nouvelle étude à l'architecte en tenant compte de ces observations.

Mini golf d'Aquaval

Monsieur MOLIERES informe l'assemblée que la communauté de communes a le projet d'installer un pumptrack (parcours en boucle fermée avec bosses et virages) sur la base d'Aquaval. Le minigolf en place doit être enlevé ; il est proposé à la vente. Monsieur MOLIERES propose que la commune en face l'acquisition pour compléter les équipements au lac St Charles. Le minigolf de 18 trous est proposé au prix de 3 500 €, il est opérationnel, en bon état. Il faudra préparer le sol pour l'installer et bien jointer les plaques béton pour éviter les mauvaises herbes.

Madame le Maire précise qu'une autre commune de la CCLPA est intéressée. Elle se demande si ce jeu n'est pas démodé ou encore s'il doit être clôturé.

Madame BRET estime que le minigolf est un jeu un peu vieillot.

Monsieur MOLIERES dit que c'est proposer un nouveau jeu pour pas cher.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 24 novembre 2022

Madame le Maire indique qu'il faudra faire appel à une entreprise pour le déménager, qu'il faudra définir l'emplacement. Elle ajoute qu'elle a des demandes pour installer à St Charles ou place de la Liberté des jeux pour enfants.

Monsieur MOLIERES précise que l'implantation du minigolf est libre, qu'il n'y a pas besoin d'abattre des arbres et que cela permettrait de ralentir la vitesse de certains usagers du plan d'eau St Charles qui circulent à moto.

Monsieur DOMINGUEZ trouve que c'est une attraction supplémentaire.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il faudra ajouter au 3 500 € les frais de transport et d'installation.

Madame BRET se demande si ce jeu qui est ancien est toujours aux normes.

Monsieur MOLIERES précise que le jeu est aux normes et que la livraison pourrait être négociée avec la communauté de communes.

Madame MAUREL et Monsieur DOMINGUEZ sont tout à fait favorable à l'installation de jeux pour enfant place de la Liberté au cœur du village.

Madame BRET est plus favorable à l'installation de jeux pour enfant qu'au minigolf.

Monsieur ROUDET dit qu'il faudrait installer des jeux à St Charles pour développer le site et le rendre agréable pour toute la famille et des jeux place de la Liberté pour une aire de détente au cœur du village.

Madame le Maire retient que le conseil municipal est majoritairement favorable à l'acquisition du minigolf complet. Elle négociera les frais de transport avec la communauté de communes.

Monsieur MOLIERES préfère tout mettre sur un seul pôle : St Charles.

Monsieur DOMINGUEZ souligne que St Charles est très fréquenté, que ce soit pour la pêche, la promenade, le pique-nique ...

Monsieur ROUDET pense que les personnes qui se rendent à St Charles le week-end ne viendront pas au cœur du village et que le choix de St Charles est à privilégier.

Madame BRET demande si on peut amener l'électricité à St Charles.

Monsieur MOLIERES indique que pour éclairer les jeux on peut toujours utiliser du solaire.

Réunion comité des fêtes

Madame le Maire indique qu'elle a réuni la commission communale vie associative et le comité des fêtes au sujet de la programmation de la fête du village en 2023.

Madame BRET précise que la fête est décalée au mois premier week-end d'août, uniquement le vendredi et samedi en raison de l'organisation du vide grenier le dimanche à St Paul. Le comité a fait ce choix en raison d'une météo souvent pluvieuse en juin, que c'était une période d'examen pour les jeunes et que la seule disponibilité des forains était début août. Le comité espère une fréquentation plus nombreuse pendant les vacances.

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il faut maintenir le feu d'artifice en août en raison de la sécheresse.

Monsieur MOLIERES souhaite maintenir le feu et que la fête foraine soit développée.

Monsieur DOMINGUEZ précise que c'est souvent l'orchestre qui fait venir les forains.

Madame BRET indique que contrairement à 2021, le marché de Noël organisé fin novembre ne sera pas précédé le samedi par une soirée charcuterie car il y avait eu trop peu de participants.

Madame le Maire informe que la fête des vieux métiers change de lieu en 2023 et se déroulera à Boulibou.

Madame BRET dit que le comité a demandé une banderole et des guirlandes pour illuminer la fête.

Participation complémentaire santé aux agents communaux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle souhaite inscrire à la prochaine séance la participation complémentaire santé aux agents communaux pour une mise en place en 2023.

Pôle santé

Monsieur MOLIERES interroge Madame le Maire sur l'avancée du projet pour accueillir de nouveaux médecins à Damiatte. Il précise que le pôle santé de Sémalens est très fréquenté et que le projet de la commune de Lautrec va se réaliser. Il est pour lui urgent de concrétiser quelque chose car le départ à la retraite des médecins Damiattois approche.

Madame le Maire répond que pour faire un pôle de santé, il faut en premier lieu que les professionnels de santé locaux constituent une association car c'est elle qui porte le projet. Elle précise que cette association est sur le point d'être créée. Elle interroge le conseil municipal sur

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 24 novembre 2022

le choix du lieu pour implanter le pôle santé : sur le terrain communal face à Edilians ou avenue de la Gare.

Monsieur DOMINGUEZ dit que si le pôle de santé devait s'établir sur le terrain communal sis avenue de la gare, il faudrait avant tout réfléchir à l'aménagement et l'articulation de tous les bâtiments sur ce terrain quand bien même leur construction s'étalerait dans le temps.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 23h15.

Evelyne FADDI
Maire

Pascale MAUREL
Secrétaire de séance

